Image not found or type unknown

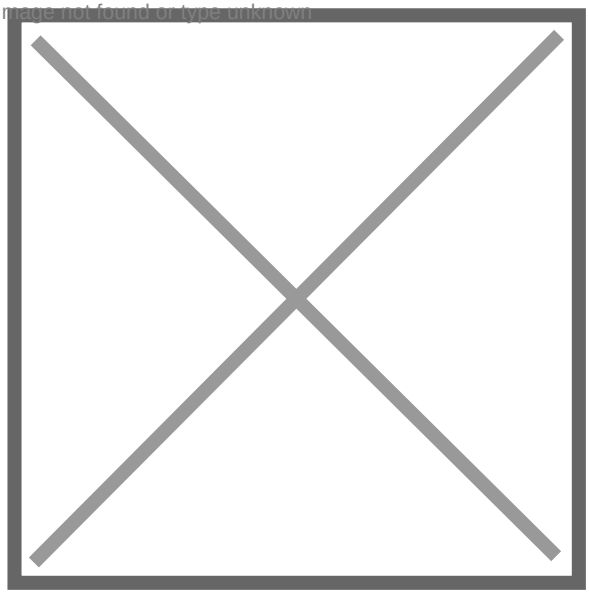

Charges coproprietaires et nouveau proprio

Par **dounia**, le **22/01/2009** à **17:37**

bonjour,
j'ai acheter un appartement en novembre 2007, pour janvier/fevrier/mars j'ai verser 500e de charges..en avril 2008 j'ai recue le recaptitulatif des charges de 2007, qui etait en ma faveur..l'ancien proprietaire me réclame la somme (que je n'ai pas toucher !!)..mais déduite sur les mois suivant,.le syndic me dit que le recaptitulatif qu'il soit en positif ou negatif est pour moi, et que je n'ai rien a rembourser au precédent proprietaire..(texte de loi a l'appui)
hier l'ancien proprietaire me rappel et me demande a nouveaux de lui rembourser la somme et lui envoyer le décompte!!!
je trouve cela un peu déplacer surtout l'envoye du décompte, qu'en pensez vous??
Merci

Par **carry77**, le **26/02/2009** à **00:41**

Ben je pense que si vous avait acqui votre logement en novembre 2007 et que vous avait commencé a payé que en janvier 2008 c'est une erreur du syndic car dans ce cas precis si l'ancien propriétaire a payé jusqu'a decembre 2007 et qui vous a vendu son bien en novembdre 2007 le syndic aurai du lui remboursé novembre et decembre 2007.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés